

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ZEPHIRE

Site inspecté : UVE Toulon

Date de l'inspection: 06/12/2019

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

La fosse est composée de nombreux déchets qui auraient dû faire l'objet d'une opération de recyclage ou de réemploi en application du principe de hiérarchie des modes de traitement.

Il s'agit notamment de déchets putrescibles (déchets verts, déchets compostables), de déchets de verre, de papiers/cartons et de déchets textiles.

Une étude de caractérisation des ordures ménagères admises au sein de l'UVE réalisée entre juillet et septembre 2018 corrobore ce constat (fosse composée à 30 % de déchets putrescibles, 15 % de papiers-cartons, 7 % de verre et 15 % de textiles).

En outre, le bilan du fonctionnement de l'UVE des trois premiers trimestres 2019 démontre des dépassements ponctuels réguliers en monoxyde de carbone (CO) à la cheminée, signe d'une combustion inhérente à une qualité des déchets hétérogène et de facto de la présence de déchets qui auraient dû être détournés en amont.

Enfin, l'exploitant ne pratique pas – ou peu – de contrôles visuels des déchets entrants, qui lui permettraient d'identifier la présence inappropriée de déchets recyclables avant leur dépotage en fosse.

Écart aux dispositions de : Article L.541-1-II-2° du code de l'environnement relatif à la hiérarchie des modes de traitement des déchets

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Sauveur MARTINIELLO

Président



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

cf réponses en Annexes.

## Suites susceptibles d'être données

INSPECTION

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires :

Vérification de l'efficacité des audits des affoueurs sur la qualité des déchets entrants lors des prochaines inspections (+) attente d'une procédure efficace, intégrant les conséquences d'un contrôle démontrant la présence de déchets non-admissibles.

L'inspection le :

30/10/20

 Fiche soldée le :



## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ZEPHIRE

Site inspecté : UVE Toulon

Date de l'inspection: 06/12/2019

## Constat de l'Inspecteur :

Le temps cumulé en 2019 d'indisponibilité du dispositif de mesures en demi-continu des dioxines et furannes est supérieur à 15 % sur la ligne N°1 (17 % en raison de la perte des cartouches de prélèvement).

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 3.3.7.1 de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2005 et article II.3 de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Sauveur MARTINIELLO

Président



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La perte des cartouches par le transporteur de notre seul traitant 'LECS' objet de notre dernier courrier implique un taux supérieur au 15% réglementaire d'indisponibilité de mesure de la ligne 1 en 2019 cependant suite à un échange avec 'LECS' sur les derniers rappels en cours de validation, ceux-ci devraient indiquer un taux de disponibilité sur l'année supérieur à 85% et ainsi conforme à la norme et aux dispositions de l'Ap.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires : Attente des derniers rappels de contrôle pour vérifier le taux de disponibilité du dispositif de mesure.

L'Inspection le : 30/01/20

 Fiche soldée le :

INSPECTION